

Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Digitalisation

Procès-verbal de la réunion du 16 avril 2024

Ordre du jour :

1. **Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 20 février 2024**
2. **8383** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2024 et modifiant :**
1° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;
2° la loi modifiée du 16 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;
3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;
4° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement
- 8384** **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2023-2027**
- Rapportrice : Madame Diane Adehm

- Examen des volets « Recherche et Enseignement supérieur » et « Digitalisation »
3. **Divers**

*

Présents : Mme Barbara Agostino, M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. François Bausch, Mme Taina Bofferding, M. Jeff Boonen remplaçant Mme Octavie Modert, Mme Liz Braz, M. Franz Fayot, M. Christophe Hansen, Mme Françoise Kemp, M. Gérard Schockmel, M. David Wagner, M. Tom Weidig, Mme Joëlle Welfring, M. Laurent Zeimet

Mme Diane Adehm, Rapportrice des projets de loi 8383 et 8384

Mme Stéphanie Obertin, Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Ministre de la Digitalisation

M. Léon Diederich, Mme Christiane Huberty, du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur

M. Gaston Schmit, M. Luc Schockmel, du Ministère de la Digitalisation

M. Maximilien Spielmann, du Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'État (CGPD)

M. Nico Majerus, M. Daniel Nickels, du Centre des Technologies de l'Information de l'État (CTIE)

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Sven Clement, Mme Octavie Modert

*

Présidence : M. Gérard Schockmel, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 20 février 2024

Le projet de procès-verbal sous rubrique est adopté à l'unanimité.

2. 8383 **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 2024 et modifiant :**

1° la loi modifiée du 17 décembre 2010 fixant les droits d'accise et les taxes assimilées sur les produits énergétiques, l'électricité, les produits de tabacs manufacturés, l'alcool et les boissons alcooliques ;

2° la loi modifiée du 16 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes ;

3° la loi modifiée du 21 décembre 1998 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'État pour l'exercice 1999 ;

4° la loi modifiée du 25 mars 2020 portant création du Fonds spécial de soutien au développement du logement

8384 **Projet de loi relative à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2023-2027**

La Commission procède à l'examen du budget du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur ainsi que de celui du Ministère de la Digitalisation.

❖ **Présentation du budget du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur**

La Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, Mme Stéphanie Obertin, présente les grandes lignes du budget de son Ministère pour 2024 qui connaît une augmentation de 7,8 pour cent par rapport à 2023 pour atteindre un montant total de 673,8 millions d'euros.

L'oratrice revient sur les postes les plus importants ainsi que sur les principaux changements par rapport aux budgets précédents.

La contribution financière allouée aux différents centres de recherche publics, établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'au Fonds national de la recherche constitue une partie majeure de ce budget. À noter que la dotation à l'institut Max Planck a été ajoutée à la dotation de l'Université du Luxembourg étant donné que ce centre a été intégré dans l'Université sous la forme d'un centre interdisciplinaire et la dénomination de « Luxembourg Centre for European Law ».

Un montant de 184,7 millions d'euros – correspondant à une augmentation d'environ 15 pour cent - est prévu pour les bourses d'études ainsi que les subventions d'intérêt sur les prêts étudiants. Cette augmentation est due à l'indexation des bourses ainsi qu'à l'augmentation des taux d'intérêt.

Le poste 33.010 « Aide particulière aux établissements hospitaliers et de soins pour l'accueil d'étudiants BTS en stage de formation et aide de promotion des BTS en alternance » connaîtra une forte progression pour atteindre 1,649 million d'euros. Cette augmentation résulte des dispositions de la loi du 21 juillet 2023 ayant pour objet l'organisation de l'enseignement supérieur.

Le budget 2024 prévoit également une forte augmentation de la participation de l'État aux frais du GIE « Media and Digital Design Centre ».

❖ Échange de vues

Au vu de l'inflation des dernières années, Mme Joëlle Welfring (déi gréng) souhaite savoir si l'augmentation prévue couvre l'augmentation réelle des coûts des étudiants. En outre, l'oratrice aimerait savoir si les prévisions budgétaires tiennent déjà compte de la réforme des bourses pour étudiants prévue dans l'accord de coalition.

Mme Stéphanie Obertin affirme être confiante que les bourses adaptées par l'indexation automatique seront suffisantes pour couvrir les coûts des étudiants, notamment si l'inflation reste stable comme le projettent actuellement les prévisions économiques. En cas d'un nouveau choc inflationniste, le Gouvernement analysera l'opportunité de procéder à des adaptations complémentaires. En ce qui concerne la réforme du système de bourses, il y a lieu de relever que cette dernière est actuellement en voie de préparation. Il n'est pas anticipé que cette réforme amènera à une très forte croissance des dépenses liées aux bourses d'études.

À une question afférente de Mme Welfring (déi gréng), Mme la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur explique que le poste prévoyant une dotation à un « institut d'enseignement et de recherche doctoral et postdoctoral en droit procédural » correspond au poste allouant une dotation à l'institut Max Planck. Étant donné que ce centre est intégré dans l'Université du Luxembourg, le montant a été intégré dans la dotation allouée à cette dernière.

Mme Joëlle Welfring (déi gréng) revient également sur la dotation au Fonds national de la recherche pour laquelle le budget pluriannuel prévoit une augmentation constante. À ce titre, l'oratrice aimerait savoir si cette augmentation tient déjà compte de l'adaptation du cadre légal du Fonds prévue par le Gouvernement.

À ce titre, un représentant du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur explique que le FNR dispose actuellement de réserves importantes et qu'il a été décidé de limiter l'augmentation de cette dotation pour que le FNR réduise progressivement ses réserves. Ces réserves proviennent notamment d'économies lorsque des projets de recherche n'ont pas été finalisés ou lorsque les frais y liés étaient moins importants qu'initialement prévu. La réforme du cadre légal du FNR n'entraînera pas immédiatement un besoin de fonds supplémentaires. Il est ainsi prévu qu'une augmentation plus conséquente de la dotation au FNR ne sera nécessaire que dans quelques années.

M. Franz Fayot (LSAP) aimerait savoir dans quelle mesure le budget du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur reflète les efforts du Gouvernement dans le domaine numérique.

Un représentant du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur indique que la recherche dans le domaine numérique est soutenue à travers les dotations aux différentes institutions de recherche, dont notamment l'Université du Luxembourg et le LIST. En outre, le budget du Ministère prévoit des dotations à différents organismes telle que la Plateforme Nationale d'Échange de Données (PNED). Le superordinateur Meluxina est financé à travers Luxconnect dont la dotation n'est pas allouée par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

À une question complémentaire de M. Franz Fayot (LSAP), un représentant du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur explique que la stratégie pour Meluxina n'a pas changé et qu'il est visé de le mettre davantage à disposition des entreprises. Actuellement, il est principalement utilisé par des chercheurs qui profitent de capacités libres en attendant une plus grande demande du secteur privé.

À une question afférente de M. Gérard Schockmel (DP), Mme Stéphanie Obertin confirme que le poste prévu pour soutenir la formation médicale à l'Université du Luxembourg couvre toutes les formations dans ce domaine, y inclus celle des infirmiers.

M. André Bauler (DP) aimerait connaître les raisons pour la participation au loyer du centre européen de la *Miami University* et notamment si cette participation se traduit par une contrepartie.

Un représentant du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur explique que cette participation a été retenue dans une convention entre l'État et la *Miami University*. À noter qu'une autre convention prévoit des échanges d'études pour lesquels quelques étudiants de l'Université du Luxembourg sont exemptés des frais d'inscription de la *Miami University*.

À la question de Mme Taina Bofferding (LSAP) sur l'augmentation du budget pour le « Media and Digital Design Centre », Mme Stéphanie Obertin informe la Commission que ce budget s'explique par une augmentation importante de son effectif (de 8 emplois à plein temps à 15) et des installations dans ses locaux à hauteur de 400 000 euros.

❖ **Présentation du budget du Ministère de la Digitalisation**

La Ministre de la Digitalisation, Mme Stéphanie Obertin, présente les grandes lignes du budget de son Ministère, y inclus le budget du Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE) et du Commissariat du Gouvernement à la protection des données auprès de l'État (CGPD). Pour 2024, ce budget atteint un montant de 253,8 millions d'euros, correspondant à une hausse de 8,4 pour cent par rapport au budget 2023.

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des frais de personnel qui augmentent de presque 35 pour cent pour le Ministère de la Digitalisation s'expliquant principalement par l'intégration du CGPD dans le Ministère et de presque 31 pour cent pour le CTIE.

Concernant le CTIE, il est précisé que la dotation générale reste au même niveau qu'en 2023 (165 millions d'euros).

Concernant le CGPD, l'oratrice explique que le budget augmente substantiellement en raison de missions complémentaires qui lui sont confiées.

Enfin, Mme la Ministre de la Digitalisation fait état de plusieurs projets prévus pour l'année 2024.

❖ Échange de vues

Au vu de l'évolution des dépenses du Ministère de la Digitalisation, M. François Bausch (délégué) aimerait savoir si une analyse des frais de fonctionnement a été effectuée et si le budget prévoit moins de nouveaux recrutements qu'initialement réclamés par le Ministère.

Rappelant que l'augmentation des frais pour le personnel s'explique principalement par l'intégration du CGPD, Mme Stéphanie Obertin confirme que le budget 2024 prévoit moins de postes pour le Ministère de la Digitalisation qu'initialement demandés. L'oratrice s'engage à fournir des données correspondantes à la Commission. En ce qui concerne les frais de fonctionnement, le budget 2024 n'a pas pour conséquence qu'un projet doit être reporté.

À la question de Mme Liz Braz (LSAP) sur le budget pour le personnel du CTIE, M. le directeur-adjoint du CTIE explique que ce budget a augmenté en raison de recrutements au cours de l'année 2023 pour tenir compte de l'indexation automatique des salaires.

M. Franz Fayot (LSAP) aimerait savoir si le Ministère de la Digitalisation fait appel à des consultants externes pour le développement de la stratégie d'intelligence artificielle et pour l'élaboration des projets de loi en voie de préparation.

Mme Stéphanie Obertin indique que les projets et la stratégie précités sont principalement élaborés par des fonctionnaires et qu'il n'est que ponctuellement fait recours à des agents externes pour des points précis.

À une question afférente de Mme Françoise Kemp (CSV), un représentant du Ministère de la Digitalisation précise que le budget pour la PNED est exclusivement inscrit dans le budget du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. Le Ministère de la Digitalisation est impliqué dans le projet, mais n'est pas responsable pour son financement.

M. Gérard Schockmel (DP) s'intéresse plus particulièrement à la dotation financière au profit du CTIE et aimerait savoir quels frais sont couverts par cette dotation ainsi que le montant que représentent des prestations par des tiers (*outsourcing*). Enfin, l'orateur aimerait savoir pour quels ministères et administrations le CTIE est responsable.

M. le directeur-adjoint du CTIE explique que le CTIE est responsable pour l'infrastructure informatique de tous les ministères et administrations à l'exception de l'éducation nationale, de la police et de la sécurité sociale qui disposent d'infrastructures propres.

Un représentant du Ministère de la Digitalisation informe la Commission que la dotation à hauteur de 165 millions d'euros couvre toutes les dépenses du CTIE à l'exception de celles liées au personnel telles que le frais de développement, le matériel informatique et les frais de licences.

M. le directeur-adjoint du CTIE évalue les frais pour prestations de fournisseurs externes à environ 50 millions d'euros.

À une question afférente de M. André Bauler (DP), Mme la Ministre de la Digitalisation explique que les indemnités pour heures supplémentaires apparaissent dorénavant dans le budget du Ministère de la Fonction publique.

3. Divers

La prochaine réunion de la Commission est prévue le 30 avril 2024 à 14:00 heures.

Procès-verbal approuvé et certifié exact